

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

70-41 PATE ZINC-ALU

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

SODITEC S.A.S.

Rue : 24 Rue Joseph Marie Jacquard

Code postal/Lieu : 67400 Illkirch

Téléphone : +33 (0)3 88 55 29 40

Télécopie : +33 (0)3 88 67 85 40

Contact pour informations : info.soditec@metaflux.fr - Internet : www.metaflux.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (Information - I.N.F.S.) : +33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

##### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455851-35-XXXX ; N°CE : 918-668-5 ; N°CAS : 64742-95-6

Poids :  $\geq 20 - < 25$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411 EUH066

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32-XXXX ; N°CE : 215-535-7 ; N°CAS : 1330-20-7

Poids :  $\geq 10 - < 25$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315

ZINC EN POUVRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119467174-37-XXXX ; N°CE : 231-175-3 ; N°CAS : 7440-66-6

Poids :  $\geq 10 - < 25$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

ALUMINIUM EN POUVRE (STABILISÉE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119529243-45-XXXX ; N°CE : 231-072-3 ; N°CAS : 7429-90-5

Poids :  $\geq 10 - < 25$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Sol. 1 ; H228 Water-react. 2 ; H261

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486659-16-XXXX ; N°CE : 265-150-3 ; N°CAS : 64742-48-9

Poids :  $\geq 5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CE : 202-849-4 ; N°CAS : 100-41-4

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H332 Aquatic Chronic 3 ; H412

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX ; N°CE : 200-661-7 ; N°CAS : 67-63-0

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

2-BUTANONE-OXIME ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119539477-28-XXXX ; N°CE : 202-496-6 ; N°CAS : 96-29-7

Poids :  $\geq 0,5 - < 1$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H301 Carc. 1B ; H350 STOT SE 1 ; H370 STOT RE 2 ; H373 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 STOT SE 3 ; H336

Limites de concentrations spécifiques

: (ETA - dermique : 1100 mg/kg) • (ETA - par voie orale : 100 mg/kg)

TOLUÈNE ; N°CE : 203-625-9 ; N°CAS : 108-88-3

Poids :  $< 0,5$  %

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 Repr. 2 ; H361d STOT RE 2 ; H373 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336

### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'œil non blessé.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Appliquer la mousse en grandes quantités, car elle sera détruite. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 4.3

#### Tenir à l'écart de

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 20 ppm / 88 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : H, Y  
Version : 27.10.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )

Valeur seuil : 200 ppm / 884 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )

Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20.06.2019

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : Y

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Version : 27.10.2020  
2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7  
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )  
:  
Valeur seuil : 0,3 ppm / 1 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 8(I)  
Remarque : Y, H, Sh  
Version : 27.10.2020

TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3  
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )  
:  
Valeur seuil : 50 ppm / 190 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 4(II)  
Remarque : H, Y  
Version : 27.10.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )  
:  
Valeur seuil : 100 ppm / 384 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )  
:  
Valeur seuil : 50 ppm / 192 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : Skin  
Version : 20.06.2019

### Valeurs limites biologiques

ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5  
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 ( D )  
:  
Paramètre : Aluminium / Urine (U) / En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées  
Valeur seuil : 50 µg/g Kr  
Version : 13.03.2020

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4  
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 ( D )  
:  
Paramètre : Acide mandélique + acide phénylglyoxylique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 250 mg/g Kr  
Version : 13.03.2020

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0  
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 ( D )  
:  
Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 25 mg/l  
Version : 13.03.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 ( D )  
:  
Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 25 mg/l  
Version : 13.03.2020

TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3  
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 ( D )  
:  
Paramètre : Toluole / Sang complet (B) / après la fin de l'exposition (h): 0  
Valeur seuil : 600 µg/l  
Version : 13.03.2020  
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 ( D )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

:  
Paramètre : Toluole / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées  
Valeur seuil : 75 µg/l  
Version : 13.03.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 ( D )

:  
Paramètre : o-crésol / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées  
Valeur seuil : 1,5 mg/l  
Version : 13.03.2020

### Valeurs de référence DNEL/PNEC

#### DNEL/DMEL

NAPHTHA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 25 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 150 mg/m<sup>3</sup>

ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 3,72 mg/m<sup>3</sup>

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 289 mg/m<sup>3</sup>

2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 3,33 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 9 mg/m<sup>3</sup>

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 500 mg/m<sup>3</sup>

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 77 mg/m<sup>3</sup>

ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 5 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	83 mg/kg
XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7	
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	289 mg/m <sup>3</sup>
PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0	
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	888 mg/kg
XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7	
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	180 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

##### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

##### Protection de la peau

##### Protection des mains



**Modèle de gants adapté :** EN 374.

**Matériau approprié :** Caoutchouc butyle

**Temps de pénétration (durée maximale de port) :** 480 min.

**Épaisseur du matériau des gants :** 0,3 mm.

**Remarque :** Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

##### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387)

Type : A

##### Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

##### Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

### 8.3 Indications diverses

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

État : Liquide

Couleur : argenté

##### Odeur

caractéristique

##### Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	env.	140 - 180 °C
Point éclair :		env.	32 °C
Température d'auto-inflammabilité :		>	465 °C
Limite inférieure d'explosivité :			1 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :			7 Vol-%
Pression de la vapeur :	( 50 °C )		Aucune donnée disponible
Densité :	( 20 °C )	env.	1,09 g/cm <sup>3</sup>
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )		Aucune donnée disponible
Viscosité :	( 20 °C )	env.	280 mPa*s
Teneur en COV maximale (CE) :			49 Pds %
Teneur en COV maximale (Suisse) :			49 Pds %

#### 9.2 Autres informations

Aucune

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Vive réaction avec: Comburant, fortes. Formation de: Peroxydes.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.  
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : ATEmix calculé



## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

---

Voie d'exposition : Par voie orale  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ALUMINIUM EN POWDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 15900 mg/kg  
Méthode : OCDE 401  
Paramètre : DL50 ( ZINC EN POWDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 401  
Paramètre : DL50 ( 2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 900 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5000 mg/kg  
Méthode : OCDE 401  
Paramètre : DL50 ( NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 401  
Paramètre : DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 401  
Paramètre : DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 4300 mg/kg

### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Dermique  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( 2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 1000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 4200 mg/kg

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Inhalation  
Dose efficace : > 20 mg/m<sup>3</sup>  
Paramètre : LC50 ( 2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 4,83 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : LC50 ( NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5610 - 7630 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : LC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 10000 ppm  
Temps d'exposition : 6 h  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : LC50 ( NAPHTHA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5000 mg/l  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : LC50 ( ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 7,6 mg/l  
Temps d'exposition : 1 h  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : LC50 ( ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5410 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : LC50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 6350 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h

### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée ( 2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7 )  
Espèce : Cochon d'Inde

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Résultat : Sensibilisants.  
Méthode : OCDE 406  
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

### Cancerogénéité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### Autres effets néfastes

Peut être absorbé par la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

### Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	LC50 ( ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6 )
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	330 - 780 µg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	LC50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	7,6 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	LC50 ( 2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7 )
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Évaluation :	Non nocif pour les poissons jusqu'à la concentration testée.
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	LC50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9 )
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	5,4 mg/l

## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU

Mise à jour : 07.10.2020

Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) :

5.0.1 (5.0.0)

Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 203  
Paramètre : LC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 9640 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode : OCDE 203  
Paramètre : LC50 ( NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6 )  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 9,2 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC ( ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5 )  
Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : > 50 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Paramètre : NOEC ( ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5 )  
Espèce : Poisson  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons  
Dose efficace : 0,169 mg/l  
Temps d'exposition : 60 D

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : 9714 mg/l  
Temps d'exposition : 24 h  
Méthode : OCDE 202  
Paramètre : EC50 ( NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : 3,2 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202  
Paramètre : LC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 10000 mg/l  
Temps d'exposition : 24 h  
Méthode : OCDE 202

### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 ( ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 5,2 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Paramètre : EC50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 175 mg/l  
Paramètre : EC50 ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 15,41 mg/l  
Temps d'exposition : 40 h  
Paramètre : EC50 ( NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6 )  
Espèce : Toxicité bactérielle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Dose efficace : > 99 mg/l  
Temps d'exposition : 10 min  
Méthode : OCDE 209

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

Paramètre : DBO (% de DThO) ( NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6 )  
Inoculum : Biodégradation  
Taux de décomposition : 78 %  
Durée du test : 28 D  
Méthode : OECD 301F  
Paramètre : Biodégradation ( NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9 )  
Inoculum : Biodégradation  
Taux de décomposition : 77 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Méthode : OECD 301F  
Paramètre : Biodégradation ( ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : 70 - 80 %  
Durée du test : 28 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Paramètre : DBO (% de DCO) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : 53 %  
Durée du test : 5 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
Paramètre : Diminution du COD ( 2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : env. 70 %  
Durée du test : 18 D  
Méthode : OECD 302B

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Éviter une introduction dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11 - Abfälle aus HZVA von Beschichtungen (Farben, Lacke, Email), Klebstoffen, Dichtmassen und Druckfarben. (Farb- und Lackabfälle, die organische Lösemittel oder andere gefährliche Stoffe enthalten.)

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PAINT ( NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES · ZINC EN POWDRE )

Transport maritime (IMDG)

PAINT ( NAPHTA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC · ZINC POWDER )

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT ( NAPHTA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC · ZINC POWDER )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3  
Code de classification : F1  
Danger n° (code Kemler) : 30  
Code de restriction en tunnel : D/E  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger :



3 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-E  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger :



3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3  
Dispositions particulières : E 1  
Étiquette de danger :



3

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 30, 40, 48

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

##### Autres réglementations (UE)

##### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

< 5 % hydrocarbures aliphatiques

> 30 % hydrocarbures aromatiques

##### Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

##### Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

##### Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

14. Désignation officielle de transport de l'ONU

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU  
Mise à jour : 07.10.2020  
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS  
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages  
ECHA : Substances pré-enregistrées  
ECHA : Substances enregistrées  
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs  
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques  
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays  
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.